

EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

N° 60 CA

Conseil d'administration de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES 19		
Présents	Représentés	Absents
10	3	6
OBJET DE LA DÉLIBÉRATION		
N° 19/06/26 - 07		
PROGRAMMATION DES ACTIONS FINANCEES PAR LA CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026		

L'an deux mille vingt-six et le 19 juin à 10h00.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent ISNARD.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Yann Tainguy, Raphaël Dupouy, Laurent Isnard, Stéphanie Slimani, Rémy Levraud, Olivier Millagou, Ian Simms.

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Claire Rannou remplacée par Dalia Messara
Jean Sébastien VIALATTE remplacé par Marie-Hélène Charles
Fabien Sorrentino remplacé par Laure Lavalette

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Léopold Trouillas représenté par Laurence Masson-Dubroc
Véronique Lenoir représentée par Yann Tainguy
Hélène Arnaud-Bill représentée par Laurent Isnard

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Simon Babre, Pierre Pelletier, Thomas Dieulle, Enora Mignonneau, Laurence Masson-Dubroc, Josée Massi

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

Conseil d'administration de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée

SEANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2026

N° D'ORDRE : 19/06/26 - 07

OBJET : PROGRAMMATION DES ACTIONS FINANCEES PAR LA CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Monsieur le Président,

Dans le cadre du plan étudiant lancé par le gouvernement en octobre 2017, la loi n° 2018-166 du 08/03/2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a institué au profit des établissements publics d'enseignement supérieur une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention d'éducation à la santé réalisées à leur intention, notamment en fonction des orientations prioritaires fixées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Elle est destinée à contribuer, d'une manière générale, à l'amélioration de la vie étudiante et de campus.

La contribution est due chaque année par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur. Sont exonérés du versement de la contribution les étudiants bénéficiant, pour l'année universitaire au titre de laquelle la contribution est due, d'une bourse de l'enseignement supérieur ou d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des dispositifs d'aide aux étudiants. Sont également exonérés les étudiants du statut de réfugiés ou de la protection subsidiaire ou étant enregistrés par l'autorité compétente en qualité de demandeur d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

Lorsque l'étudiant s'inscrit au titre d'une même année universitaire à plusieurs formations, la contribution n'est due que lors de la première inscription. Le montant de la contribution s'élevait à 103€ par étudiant pour l'année universitaire 2024-2025 et s'élève à 105€ par étudiant pour l'année universitaire 2025-2026. Cette somme est acquittée auprès du CROUS.

PROGRAMMATION 2025/2026

L'établissement devrait percevoir sur l'année universitaire 2025-2026 le montant prévisionnel total de 13 000 €.

Si toutefois un montant supérieur était versé, le différentiel ferait l'objet d'une nouvelle décision de versement.

Les actions prévues à ce jour se répartissent comme suit.

		PRÉVU
Santé/Bien-être		4300.00
	Protections menstruelles	900.00€
	Participation à la médecine préventive	3 400.00 €
Vie de campus		4700.00€
	Action en faveur des étudiants pour l'animation de la vie de campus (association 7ème sous-sol)	3 000.00€
	Aménagement des espaces étudiants	1700.00
Actions sociales		3000.00€
	Aide exceptionnelle pour les étudiants en situation de précarité sur avis de la Commission	3000.00€
Activités culturelles et sportives		1 000.00€
Sport	Séances de Pilate sur l'année	1000.00€
TOTAL		13 000.00€

Ces actions s'inscrivent dans les orientations prioritaires de la circulaire n° 2019-029 CVEC du 21 mars 2019.

Ces actions ont été soumises au vote lors du dernier conseil des études et de la vie étudiante (CEVE) et ont été adoptées à l'unanimité par ses membres.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande aujourd'hui au Conseil d'administration d'adopter cette proposition de programmation pour l'année 2025-2026.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;

VU le Code de l'Education notamment ses articles L.841-5 et D.841-2 à D.841-11 ;

VU la loi 2018-166 du 08 mars 2018 relative à l'organisation et à la réussite des étudiants (ORE) ;

VU le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) ;

VU la circulaire 2019-029 du 20 mars 2019 (NOR : ESR51905871C) ;

VU le règlement intérieur de l'établissement ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1:

D'APPROUVER le programme d'actions 2025-2026 dans le cadre de l'utilisation de la contribution de la vie étudiante et de campus ;

ARTICLE 2:

- De reverser le montant de 3000€ à l'association 7^{ème} sous-sol (association étudiante) au titre de l'animation de la vie de campus.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 19 juin 2026, en trois exemplaires.

Laurent ISNARD

Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle École
Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée



